BULLETIN TRIMESTRIEL du Syndicat National des Enseignements du Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE 264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE

Tél: 04 97 11 81 53 Fax: 04 97 11 81 51 Mel: s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission paritaire du 15.9.2011 sous le n°0915S05550

ISSN: 11529954

Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 € -Abonnement annuel 3 € Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 2 au NICE-SNES n° 234 de janvier

Nice, le 19 février 2015

SOMMAIRE

P.1/1 Edito

P.2/2 préparation de la rentrée

P.3/2 Conseil syndical académique

P.4/2 Notation administrative P.5/3 Accès à la hors-classe

P.6/3 Mutations intra-académiques 2015

Annexe 1 : convocation au CSA Annexe 2 : fiche syndicale "Notation

administrative" Annexe 3 : affiche intra

Infos académiques n°4

Édito Le ministère de la parole

La rentrée 2015, dont la première phase de préparation se termine dans nos établissements, verra l'application du nouveau décret régissant nos obligations de service. Le Ministère de l'Éducation Nationale s'était engagé à publier rapidement une circulaire d'application rédigée sur la base de ce qui avait été acté lors des groupes de travail sur le métier. Or, le projet présenté aux organisations syndicales (http://www.snes.edu/Projet-de-circulaire-d-application.html) pour une discussion avant envoi aux Académies fin février – début mars est proprement une provocation et marque une rupture intolérable avec les engagements pris.

Les marqueurs de ce projet sont l'augmentation de la charge de travail des enseignants du second degré, la remise en cause de la liberté pédagogique et le renforcement des possibilités d'autoritarisme des chefs d'établissement. Le projet de décret sur les IMP est du même tonneau (http://www.snes.edu/Decret-sur-les-missions.html).

Le SNES-FSU s'est adressé sur ce point aux adhérents et a interpelé la Ministre. Nous attendons ses réponses, elle doit prendre ses responsabilités sur ce sujet prioritaire et cesser d'appliquer la méthode "Sarkozy" : une annonce par jour !

Dans notre académie, beaucoup de conseils d'administration ont refusé les DGH "peau de chagrin" et de nombreux établissements ont demandé audience auprès des IA pour plaider leur cause. Dans certains cas, les conseils d'administration se sont vus privés de leurs prérogatives par des chefs d'établissement refusant de soumettre au vote les TRMD, contrevenant ainsi aux consignes claires du Recteur. Au collège l'Herminier à la Seyne-sur-mer, les sections SNES-FSU et SNEP-FSU ont déposé un préavis de grève devant le refus de dialogue et les méthodes employées par la direction de l'établissement. Le SNES-FSU Académie de Nice est intervenu auprès du rectorat à chaque fois. N'hésitez pas à saisir les sections départementales et la section académique à chaque manquement.

La CGT, FO et Solidaires ont annoncé une mobilisation inter professionnelle pour le jeudi 9 avril. La FSU décidera le 2 mars, à l'occasion de ses instances, son positionnement. Le SNES-FSU s'est déjà mandaté sur une telle action réunissant salariés du privé et du public. Seule notre mobilisation pourra faire avancer nos revendications.

Les C.T.S.D. de carte scolaire (ouvertures et fermetures de poste) seront réunis le jeudi 12 mars par les I.A..

Afin de préparer au mieux ces instances, nous vous demandons de nous faire parvenir toutes les informations nécessaires :

- ouvertures et fermetures (occupées ou vacantes),
- compléments de services éventuels,
- BMP,
- nombre d'H.S. dans les disciplines pour lesquelles un poste est fermé ou un complément de service est imposé à un(e) collègue. Toutes les informations que vous jugerez nécessaires doivent nous parvenir afin que nous défendions au mieux les intêrets de nos collègues.

Le C.T.A. qui portera avis sur les postes spécifiques (ections européennes, postes migrants, etc...) se réunira le 17 mars.

Conseil syndical académique

Prévu initialement le 19 mars, le **conseil syndical** académique est avancé au **lundi 16 mars au collège de la Peyroua au Muy** à 9h30. En effet, une CAPA Certifiés est prévue le 19 mars. Dans le contexte actuel, organisons-nous pour que chaque établissement soit représenté. Vous trouverez en annexe une convocation.

Notation administrative

La campagne annuelle de notation administrative démarre le mardi 10 mars 2015 à 9h et se termine le vendredi 3 avril 2015 à minuit.

Pour information : la proposition de note du chef d'établissement devient la note définitive si le rectorat ne la renvoie pas modifiée au chef d'établissement, ou si elle n'est pas contestée.

Si la proposition de note est contestée, et seulement dans ce cas, cette proposition de note sera examinée en Commission Paritaire.

Rappel: si il y a désaccord avec la proposition de note, rencontrer d'abord le chef d'établissement, accompagné d'un représentant syndical si souhaité et possible, pour tenter d'obtenir une amélioration est une démarche parfaitement normale. Si cette démarche n'aboutit pas, faire appel, dans les huit jours, en adressant au recteur par voie hiérarchique une demande de révision de note. Adresser au SNES-FSU Académie de Nice le double de la réclamation, accompagné d'explications et de la fiche syndicale (exemplaire en annexe).

Signer la fiche de notation n'implique en aucun cas l'acceptation de la proposition de note du chef d'établissement, mais signifie simplement qu'on en a pris connaissance.

En cas de contestation, tout courrier ou rapport adressé par le chef d'établissement au rectorat au sujet de cette notation doit être porté à la connaissance de l'intéressé(e). De la même manière, tout courrier de l' l'intéressé(e) doit passer par la voie hiérarchique. La section académique (S3) appelle les responsables des sections d'établissement (S1) à être attentifs aux collègues qui ont changé d'échelon

dans l'année scolaire et aux collègues TZR. Il est primordial de contacter la section académique du SNES-FSU pour être conseillé dans cette démarche, en lui faisant parvenir le double de la contestation pour permettre aux élus SNES-FSU d'intervenir le plus efficacement possible en CAPA.

Grilles de notation: http://www.nice.snes.edu/IMG/pdf/GrillesNotAdm.pdf

Calendrier prévisionnel des CAPA de notation administrative.

Agrégés : le 19 juinCertifiés : le 23 juinCPE : le 3 juin

- COP et DCIO : le 15 mai

Accès à la hors-classe

Les circulaires rectorales en date du 6 janvier définissent les modalités d'inscription aux tableaux d'avancement à la hors-classe. L'une pour la hors-classe des certifiés et des CPE et l'autre celle des agrégés. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit, pour être éligible, d'avoir atteint le 7ème échelon de la classe normale au 31 août 2015.

Hors-classe des certifiés et des CPE

Du 21 janvier au 17 février, chefs d'établissements et corps d'inspection ont été invités à donner leur avis sur l'accès à la hors-classe des certifiés. Ces avis seront consultables, en ligne, via I-prof, à partir du 15 mai. Nous invitons les collègues à leur demander des comptes.

La CAPA qui examinera le tableau d'avancement à la hors-classe des certifiés est actuellement prévue le 26 mai. Celle des CPE, le 3 juin.

Hors-classe des agrégés

À partir du 2 février, les personnels recevront, via I-prof, un message leur indiquant qu'ils remplissent les conditions pour accéder à la hors-classe. Il convient, alors, de vérifier les éléments de carrière à partir desquels le tableau d'avancement sera élaboré. Du 2 au 16 mars, chefs d'établissements et corps d'inspection sont invités à donner leur avis sur l'accès à la hors-classe des agrégés. Ces avis seront consultables, en ligne, via I-prof, à partir du 15 mai. Nous invitons les collègues à leur demander des comptes. La CAPA agrégés, préalable à la CAPN, qui examinera les candidatures, est prévue le 24 avril.

Mutations intra-académiques 2015

Ouverture du serveur SIAM du mardi 17 mars 8h au jeudi 2 avril 8h

La section académique mettra à disposition des collègues, en temps réel, toutes les informations disponibles et stabilisées (postes vacants, publications, barres des années précédentes, fiches syndicales,) sur le site de la section académique : **www.nice.snes.edu** rubrique "Mutations".

En annexe une affiche à apposer sur le panneau syndical concernant les réunions syndicales "Mutations".

Nous vous demandons d'être attentifs à ce que les stagiaires de vos établissements soient bien informés des réunions spéciales stagiaires le mercredi 18 mars à 14h au lycée du Parc Impérial à Nice et au lycée Dumont D'urville à Toulon.

Les groupes de travail validant les barèmes se réuniront du 18 au 22 mai 2015.

Les FPMA et CAPA d'affectation se réuniront du 9 au 16 juin 2015.

La section académique informera directement les intéressés syndiqués ou autorisants (ceux qui sans être syndiqués ont complété une fiche syndicale) par mail à l'issue de chaque instance.

Les responsables des sections d'établissements recevront à l'issue des FPMA et CAPA, un bilan des mutations dans leur établissement.